

**PROTOCOLE D'ACCORD
RELATIF A L'ENGAGEMENT D'UNE CONCERTATION RELATIVE A LA
PERMANENCE DES SOINS**

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

et

Les organisations signataires désignées ci-après :

L'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF), Samu de France, le Syndicat des Médecins Anesthésistes-Réanimateurs Non Universitaires (SMARNU), le syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs (SNPHAR), le Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements Privés (SYMHOSPRIV)

Conviennent

PREAMBULE

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et les organisations signataires du présent protocole tiennent à souligner l'importance qu'ils attachent à la problématique de la permanence des soins à l'hôpital et leur volonté d'améliorer le dispositif actuel en engageant sans délai une concertation.

Le présent protocole a pour objet de préciser les thématiques essentielles qui devront être abordées.

MESURES ARRETEES

- 1) Les organisations signataires du présent protocole s'engagent à suspendre sans délai le mouvement de grève qu'elles ont initié.

- 2) Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports s'engage à ouvrir la concertation sur les thématiques suivantes :
 - le décompte du temps de travail ;
 - la pénibilité du travail ;

- les conditions de valorisation et de reconnaissance du temps de travail de permanence des soins.

Cette concertation débutera dès la signature du protocole selon un calendrier déterminé en commun, avec un aboutissement prévu pour la fin du premier trimestre 2008.

A Paris, le

Pour la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,
La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Annie PODEUR

Pour l'Association des Médecins
Urgentistes de France (AMUF)

Pour SAMU de France

Marc GIROUD

Patrick PELLOUX

Pour le syndicat National des Praticiens
Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs
(SNPHAR)

Pour le Syndicat des Médecins
Anesthésistes-Réanimateurs Non
Universitaires (SMARNU)

Michel DRU

James BRODEUR

Pour le Syndicat National des Médecins
des Hôpitaux et Etablissements Privés
(SYMHOSPRIV)

Philippe AILLERES